

DROITS DE PROPRIÉTÉ

Définition

Ensemble de droits, garantis par l'État, qui donnent à son titulaire la capacité exclusive de détenir un bien pour l'utiliser, d'en recevoir les fruits et d'en disposer (c'est-à-dire de le transformer, le vendre, le donner ou le détruire).

Explications

En **terme juridique** on distingue ces trois possibilités par des termes spécifiques

1. Le droit de détenir un bien pour l'utiliser s'appelle l'**USUS**
2. Le droit d'en recevoir les fruits s'appelle le **FRUCTUS**
3. Le droit d'en disposer s'appelle l'**ABUSUS**

Du **point de vue économique**, le droit de propriété se caractérise par l'exclusivité et la transférabilité :

- L'**exclusivité** signifie que les individus ou les entreprises peuvent utiliser librement ce qu'ils possèdent.
- La **transférabilité** signifie que la propriété des biens peut être cédée librement sur un **marché**

Indicateurs

- Il n'y a pas d'indicateur des droits de propriété, mais il faut distinguer différents types de propriété. Le **droit de propriété privé** est celui qui intéresse le plus les économistes (il concerne bien évidemment les individus et les entreprises).
- Mais il existe aussi une **propriété publique** (entreprises qui appartiennent à l'État), une **propriété communale** (étudiée dans le domaine de l'environnement).

Tendances

- Dans les **pays à économie de marché**, le droit de propriété privée est reconnu comme un des fondements des sociétés. En France, la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est un droit « inviolable et sacré »** et que « nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »
- Selon les périodes, la propriété publique a pu être plus large mais globalement, la norme est restée la propriété privée.

Enjeux

1 - Une économie dont la base est le droit de propriété privé est-elle plus efficace ?

- De nombreux arguments plaident en ce sens, en dehors de l'échec des économies fondées sur la propriété collective des moyens de production. **Les droits de propriété sont souvent considérés comme un stimulant à l'activité économique.** Si l'on a la possibilité d'utiliser ses biens, ses actifs etc. comme l'on veut et que l'on peut bénéficier des fruits de cette utilisation (vente, transformation, etc.), il est clair que les individus seront incités à s'engager dans des activités économiques. Concrètement, un actionnaire d'une entreprise immobiliserait-il de l'argent dans une entreprise pour qu'elle se développe, s'il ne pouvait pas en percevoir des fruits en retour ?

- **Toutefois, la propriété** (des entreprises, des logements, etc.) **n'est pas répartie de manière égalitaire**. On peut dès lors se demander si libre disposition de ce *patrimoine* participe à la constitution d'une société juste. L'État ne devrait-il pas intervenir, au nom donc de l'égalité (des chances), par exemple pour limiter le libre transfert du patrimoine des parents vers les enfants au moment de l'héritage ou avant, même ?
- De plus, lorsque la propriété est celle d'une entreprise dans lesquels des individus travaillent et pour lesquels, donc, elle est le lien économique de base à partir duquel ils obtiennent des revenus, **la libre disposition de l'entreprise par ses propriétaires ne doit-elle pas être encadrée par l'État ?** En tout cas, c'est ce qui s'est passé depuis le XIXe siècle avec l'élaboration progressive d'**un droit du travail** mais aussi avec la création d'entreprises organisées différemment comme les coopératives , mais aussi avec le développement et l'encadrement d'un **droit (ou politique) de la concurrence**.

2 - Le droit de propriété doit-il s'étendre étant donné son efficacité ?

- **Faut-il créer de nouveaux droits de propriété pour organiser des marchés qui peuvent être utiles ?** Un *marché* des « droits à polluer » n'a-t-il pas été créé ? Faut-il développer un marché des organes pour réduire le manque de dons ? Ces droits sur l'air, sur les organes humains (ou autres) posent, bien d'autres questions d'ordre éthique (morale) et juridique.
- N'oubliez non plus que les droits de propriété ne s'opposent pas forcément à l'aspect collectif de la vie sociale. N'est-ce pas la société (c'est-à-dire l'État ou certaines organisations internationales), par l'intervention d'un **système judiciaire**, qui défend ce droit de propriété et le fait appliquer ?

Erreurs Fréquentes

Oublier d'utiliser cette notion de droit de propriété pour expliquer l'existence des marchés, pour expliquer les facteurs institutionnels de la *croissance économique* (brevets d'invention, etc.)

En savoir plus

Lire l'article suivant concernant les pays en développement : [Les droits de propriété : véritable clef du succès économique](#) en Afrique (Imre de Habsbourg-Lorraine, Fondation Atlas pour la recherche économique, 2011)

Sources : d'après <http://ses.webclass.fr/>
(+ mise à jour et modifications)